

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 23 MARS 2021

Le Conseil Municipal de la Commune d'ALBY-SUR-CHERAN s'est réuni le mardi 23 mars 2021 à 19h00, sous la présidence de Madame Jocelyne BOCH, 1ère Adjointe

Présents : M. BASTIEN David, Mme GUIRAO Céline, M. CAQUET Patrice, M. ZUNINO Xavier, M. GERMAIN Didier, M. LECOMTE Jérôme, Mme FLEYS Sandrine, M. MOULIN Laurent, Mme THOME Emmanuelle, Mme DULLIN Sandra, Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie, M. MONTESSUIT Vincent, M. FRANCHIOLO Roger, M. DANTON Christophe, Mme BARILLIER Agnès, M. THEVENON Julien, Mme CLARENS Lyne, M. JABIOL Alexandre, M. LANSARD Yannick

Absent : M. MARTIN Jean-Claude (Procuration à Madame Jocelyne BOCH)

Date d'envoi de la convocation : 17 mars 2021

Secrétaire de séance : M. Xavier ZUNINO

A l'approbation du compte rendu du conseil municipal du 8 mars, Madame Agnès BARILLIER souhaite apporter les rectifications suivantes :

A la question de la suppression du poste d'adjoint en charge des affaires scolaires, il avait été rédigé au procès-verbal :

- 11 voix « pour »
- 6 voix « contre »
- 6 abstentions

Les 6 voix « contre » sont : Mme BARILLIER Agnès, Mme CLARENS Lyne, M. JABIOL Alexandre, M. LANSARD Yannick, M. THEVENON Julien, M. MONTESSUIT Vincent.

Les 6 « abstentions » : Mme DULLIN Sandra, Mme ANSQUER-LE DUFF Stéphanie, M. LECOMTE Jérôme, Mme FLEYS Sandrine, Mme THOMÉ Emmanuelle, Mme MONGELLAZ Anna.

Les 11 voix « pour » : Mme BOCH Jocelyne, M. MARTIN Jean-Claude (Procuration à Mme BOCH), Mme GUIRAO Céline, M. CAQUET Patrice, M. GERMAIN Didier, Mme MALLINJOURD Mireille, M. ZUNINO Xavier, M. DANTON Christophe, M. MOULIN Laurent, M. FRANCHIOLO Roger.

Madame Agnès BARILLIER considère que l'élection d'un poste d'adjoint aux affaires scolaires serait nécessaire bien que Madame Mireille MALLINJOURD assure les fonctions de Conseillère Municipale Déléguée pour ce service à la population.

Elle craint, compte tenu du nombre d'habitants de la Commune que les familles dont les enfants fréquentent les écoles aient un sentiment de délaissement.

Monsieur Julien THEVENON a bien été nommé Conseiller Municipal Délégué à la Jeunesse et vient compléter la liste des 5 autres conseillers municipaux délégués.

Excepté ces précisions apportées au compte-rendu, les autres points sont adoptés à l'unanimité.

DOSSIER SOUMIS A DELIBERATIONS

BUDGET PRIMITIF 2021

En l'absence de Monsieur le Maire, Madame Jocelyne BOCH présente à l'assemblée le budget primitif tel que construit en commission finances avec la prise en compte des choix prioritaires des différentes commissions, et en tenant compte des remarques des membres de la commission finances.

Elle rappelle que ce document reste une prévision sur l'année 2021. Elle précise également que l'ensemble des documents diffusés ce soir ont été transmis, en amont, à l'ensemble du Conseil Municipal.

La Commission des Finances s'est réunie les 9 et 23 février pour élaborer le compte administratif 2020 et préparer le budget primitif 2021.

Concernant l'état 1259, qui fait état des bases fiscales de l'année en cours pour la perception des taxes du foncier bâti et non bâti, la Préfecture a fait savoir, que ce document serait disponible fin mars 2021.

Madame Jocelyne BOCH propose à l'assemblée que les taux d'imposition actuels soient maintenus sans augmentation, c'est à dire :

- Taxe sur le foncier bâti : taux communal 17,53 % + taux départemental 12,03 % venant compenser la perte de la Taxe d'Habitation (soit 29,56% au total)
- Taxe sur le foncier non bâti : 52,84 %

Il est précisé que l'état 1259 sera adressé à l'Assemblée dès que la collectivité en aura été destinataire.

A cette question, le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le maintien des taux actuels.

Il est ensuite procédé à la présentation du Budget Primitif 2021 :

▪ **SECTION FONCTIONNEMENT :**

	DEPENSES		
	CA 2019	CA 2020	BP 2021
011 - Charges à caractère générales	699 335.51	610 759.72	681 367.00
012 - Charges de personnel	817 794.41	849 956.93	921 600.00
014 - Atténuation de charges	39 735.00	42 266.00	55 000.00
63&65 - Impôts & charges de gestion courante	526 307.33	545 365.99	596 513.00
66 - Charges financières	397 946.22	369 409.02	218 024.34
67 - Charges exceptionnelles	2 138.40	1 000.00	2 000.00
042 - Opérations d'ordre			
023 -Vir. section Investissement		614 933.40	677 971.66
TOTAL	2 483 256.87	2 418 757.66	3 152 476.00

	RECETTES		
	CA 2019	CA 2020	BP 2021
013 - Atténuation de charges	36 842.74	36 860.72	22 000.00
70 - Produits des services	229 608.35	176 121.02	148 600.00
73 - Impôts et taxes	2 357 235.76	2 431 384.98	2 445 676.00
74 - Dotations, subventions	250 894.10	281 488.00	266 700.00
75 - Autres produits gestion	206 534.30	201 559.07	169 500.00
77 - Produits exceptionnels	106 910.99	21 294.26	
Excédent reporté			100 000.00
TOTAL	3 188 026.24	3 148 708.05	3 152 476.00

▪ **SECTION INVESTISSEMENT**

	DEPENSES		
	CA 2019	CA 2020	BP 2021
10 - Dotations fonds et réserves	0.00	6 025.41	3 500.00
20 - Immobilisations incorporelles	50 054.00		157 706.00
21 - Immobilisations corporelles	268 628.57	895 157.23	2 393 425.16
23 - Immobilisations en cours	51 606.46		
16 - Emprunts	543 945.93	548 657.47	
20 - Immobilisations incorporelles		48 620.03	322 610.00
040 - Opérations d'ordre	11 368.47		
041 - Opérations patrimoniales (GA)			
TOTAL	925 603.43	1 498 460.14	2 877 241.16

	RECETTES		
	CA 2019	CA 2020	BP 2021
13 - Subv. d'investissement	167 891.71		195 208.00
1068 - Affectation du résultat		11 739.00	657 512.28
10 - Dotations, fonds divers	979 617.21	940 577.08	160 000.00
16 - Dettes assimilées		693.28	1 732 000.00
21 - Immobilisation corporelles			
23 - Immobilisations en cours			
138 - Subventions d'équipement			
165 - Dépôts et cautionnement	346.64		
Déficit antérieur reporté			-545 450.78
Vir. Section investissement			677 971.66
040 - Opérations d'ordre			
041 - Opérations patrimoniales (GA)			
TOTAL	1 147 855.56	953 009.36	2 877 241.16

A la question de Monsieur Alexandre JABIOL sur la façon de voter le budget, celui est global et ne peut être voté par section.

Madame Jocelyne BOCH rappelle que le budget primitif est un acte de prévision budgétaire qui est confirmé par le vote du Compte Administratif. Toutefois le principe comptable est que ce document budgétaire soit déclaré sincère et véritable.

Certains points de fonctionnement d'un budget communal sont rappelés aux élus :

- un transfert est possible de la section fonctionnement vers la section investissement, mais l'inverse n'est pas possible.

C'est le cas dans le Budget Prévisionnel 2021 avec un virement de 677 971,66 EUR de la section fonctionnement vers la section investissement.

- il est possible de faire voter un budget supplémentaire en cours d'année en cas de dépenses nécessaires imprévues, ou d'un nouveau projet non budgétisé
- des décisions modificatives peuvent également être votées pour réajuster certaines lignes budgétaires entre elles au sein d'une même section.
- un excédent de recette du budget de fonctionnement peut-être reporté d'un exercice à l'autre.

Cela est fait dans notre Commune depuis plusieurs années, et l'est encore pour 2021 avec un excédent de fonctionnement reporté de 100 000 EUR.

Après avoir entendu les explications de Madame Jocelyne BOCH, la section Fonctionnement ne présente pas d'objections particulières.

Concernant la section Investissement :

La société SIMCO avec laquelle la Collectivité a un contrat annuel pour la gestion de la fiscalité communale et les projections budgétaires pluriannuelles, a présenté à Madame Jocelyne BOCH les capacités d'emprunts de la Collectivité durant ce mandat. Le montant global est estimé à 3 800 000 EUR avec une préconisation d'emprunt durant les trois premières années, ceci pour ne pas pénaliser le mandat suivant et que le mandat actuel se termine avec un endettement correct et une capacité de désendettement inférieure à 6 années.

Les prévisions inscrites au budget primitif 2021, nécessitent un recours à l'emprunt de 1 732 000 EUR pour financer les investissements. Les emprunts qui seront contractés seront affectés à des projets précis.

Les investissements projetés sur l'année 2021 sont :

- Sécurisation route de Chainaz (La Gagère)
- Confortement Vi de l'Agné
- Honoraires étude parking Doua
- Voiries diverses : réparation route de Massigny, chemin de Viry, parking Prodene Klint, plate-forme déchets verts rue des écoles, reprise mur rue des écoles, sentier piéton écoles-mairie
- Mobilier urbain : bornes amovibles place du trophée
- 1^{ère} et 2^{ème} tranches éclairage public
- La Combe, Pont neuf : sécurisation Pont neuf, bornage, déconstruction chalets...
- Téléphonie et informatique
- Divers investissements pour les écoles
- Equipements divers pour les services techniques : camion, corbeilles, bacs espaces verts, ampoules terrain de foot, débroussailleuse, poste à souder, ponceuse à bande, perceuse vibrante, équipements des agents
- Grille d'entrée de la gendarmerie
- Porte du local foot
- Urnes pour le columbarium
- Eglise : toiture du clocher
- Matériel d'expositions

- Environnement, sentiers

Les gros projets d'investissement inscrits au budget primitif sont :

- **Chède** : il s'agit de réaliser les réseaux de tout ce quartier (eaux usées, éclairage...). Il s'agit d'un groupement de commande. Les frais seront donc répartis entre plusieurs collectivités (Commune d'Alby, SILA...). On ne connaît pas la répartition exacte aujourd'hui. D'autre part, les travaux sont prévus pour durer 10 mois. Il est donc proposé d'inscrire 500 000 EUR au Budget Primitif, en dépenses travaux + 25 000 EUR d'études, soit **525 000 EUR**. Une somme complémentaire sera réinscrite en 2022 si nécessaire.
- **Isolation thermique des classes élémentaires** : il est proposé d'inscrire cette dépense soit **203 354 EUR**, honoraires compris
- **Réalisation d'une salle au-dessus du préau de l'école élémentaire** : il est proposé d'inscrire 515 000 EUR + 67 000 EUR d'honoraires, soit un total de **582 000 EUR**.
- **Place de l'Eglise** : Le projet de réhabilitation de la place de l'église a été étudié dans plusieurs objectifs :
 - Limiter l'accès des véhicules dans le centre historique d'Alby (vieux bourg médiéval) en permettant aux habitants et aux visiteurs de s'y garer dans de bonnes conditions.
 - Permettre un accès correct à la salle Plaimpalais et offrir aux habitants comme aux utilisateurs de la MISP (dont la crèche) un parking propre et accessible.
 - Améliorer l'environnement de l'église d'Alby construite par le célèbre architecte Novarina et dont les vitraux créés par Alfred Manessier sont inscrits aux monuments historiques.

Suite à diverses remarques concernant son coût initial, le projet a été revu à la baisse pour permettre sa réalisation dans des conditions financières convenables pour un parking.

Le nouvel estimatif est de **543 000 EUR** (489 000 EUR incluant une tranche ferme et une tranche optionnelle cumulées + 54 000 EUR pour l'éclairage public). La tranche optionnelle concerne tout ce qui est plantations et espaces verts qui pourront être réalisés un peu plus tard.

Compte tenu de l'inquiétude exprimée par plusieurs conseillers quant à la nature des travaux, Madame Jocelyne BOCH propose d'inscrire cette somme au budget primitif, et s'engage à ne pas lancer la procédure administrative immédiatement, afin d'organiser dans les jours qui suivent une réunion du groupe de travail 'Place de l'Eglise' pour discuter précisément des aménagements à retenir, ceci dans un esprit consensuel.

A ces dépenses d'investissements doivent être rajoutées le capital des emprunts (322 610 EUR) et les taxes d'aménagement (3 500 EUR), soit un total pour cette section investissement de **2 877 241,16 EUR**.

Madame Stéphanie ANSQUER-LE DUFF demande à ce que les travaux d'isolation thermique du 2^{ème} étage de l'école primaire puissent être engagés le plus rapidement possible.

A la demande de Madame Agnès BARILLIER, il est fait rappel des règles principales des marchés publics (APS, publication, délais, notification).

Madame Mireille MALLINJOURD indique qu'il est tout à fait possible d'intégrer des éléments concernant le planning souhaité pour la réalisation des travaux dans l'appel d'offres.

Pour les différents travaux qui concernent l'école élémentaire, les démarches administratives pourront être lancées dès le vote du Budget Primitif par les élus.

Pour la salle au-dessus du préau, il faudra également prendre en compte le délai inhérent au dépôt du permis de construire.

Monsieur Didier GERMAIN indique que le délai indiqué par l'architecte sur ces travaux est très court, mais que ceux-ci pourront être réalisés par phases.

Madame Agnès BARILLIER demande à prendre la parole pour donner lecture à l'Assemblée de la déclaration rédigée par la liste « Alby C'est Vous » :

*« Madame la 1e Adjointe
Madame et Messieurs les adjoints,
Mesdames et Messieurs les Elus*

Les élus de la liste Alby C'est Vous ont de sérieuses réserves sur la section Investissement du budget 2021, pour les raisons suivantes :

- sur la forme :

Madame la 1e adjointe, vous avez proposé de nous expliquer ce budget primitif, lors d'une réunion avec les élus ACV, après l'avoir fait avec les élus AH, la semaine dernière. Cette démarche est contraire à notre vœu d'être en toute situation, transparents les uns avec les autres, au sein du conseil, et vis à vis de nos concitoyens ; ce travail d'explication du budget doit se faire en conseil municipal et non pas en comités restreints et séparés selon l'appartenance à telle ou telle liste.

Le budget primitif doit en outre être préparé avec la Commission Finances, représentant le Conseil, c'est à dire que le projet présenté par l'exécutif en conseil devrait avoir fait l'objet d'un consensus en Commission, ce qui n'a pas été le cas.

D'autre part, ce budget nécessite des emprunts ; or il n'est à aucun moment indiqué quel emprunt sera fait pour quel projet.

- sur le fond :

Ce budget prévoit des travaux d'aménagement du parking de l'église, travaillé uniquement en groupe restreint d'élus, pour un montant de 550 ke qui semble bien trop élevé par rapport à ce qui paraît nécessaire à la sécurisation des accès et à l'éclairage.

Il n'évoque en rien les travaux de végétalisation de la cour d'école, projet travaillé avec les élus, qui a suscité l'engouement des enseignants, des agents techniques et des parents, qui a été voté unanimement lors du conseil du 1er septembre 2020, dont les 70% de subventions doivent être sollicitées en 2021, et qui est prêt depuis 3 mois.

Vous n'avez ainsi aucunement tenu compte des propositions faites en commissions et dans le groupe de travail concernant ce projet, notamment la possibilité de commencer l'aménagement de la cour d'école à la fin de l'année 2021 ; nos priorités pour les albygeois ne sont clairement pas les vôtres.

De plus, nous estimons qu'il est nécessaire de réaliser dès maintenant, des études globales stratégiques pour nous aider à prendre les bonnes décisions sur les investissements des années futures, concernant par ex, le groupe scolaire, la réhabilitation du patrimoine (dont le logement de la chapelle qui pourrait générer des recettes), la salle Chatenoud pour une réalisation en 2022/2023, les tiers lieux,

La encore, nous estimons qu'il est nécessaire de flécher les dépenses dans des projets destinés aux habitants qui permettraient de créer plus de liens sociaux et de bien être.

Tout est ainsi bien une question de priorités et de vision pour la vie de notre village. »

Madame Jocelyne BOCH rappelle qu'à l'issue de la 2^{ème} réunion de la Commission Finances, elle a proposé aux élus de la liste « Alby Horizon 2026 » de se réunir pour faire un bilan de cette première année de mandature. A cette occasion, le Budget Primitif 2021 a effectivement été évoqué.

Par souci de transparence, Madame Jocelyne BOCH a donc proposé aux élus de la liste « Alby C'est Vous » de les rencontrer pour échanger avec eux. Ceux-ci ont décliné l'invitation.

Madame Jocelyne BOCH rappelle que les projets qui ne sont pas inscrits au Budget Primitif 2021 font bien partis du Plan Pluriannuel d'Investissement travaillé par l'ensemble des élus lors d'une matinée de travail le 28 novembre 2020 et d'un conseil privé le 26 janvier 2021, et que tout ne peut pas être réalisé en 2021. Celui-ci peut toujours être corrigé en fonction des nouveaux choix qui pourraient être engagés et que le Conseil Municipal a toujours la possibilité de modifier en cours d'année son budget comme cela a été indiqué précédemment. Un rappel est fait des différents projets souhaités lors de la co-construction du PPI, ainsi que sur le résultat de l'étude SIMCO qui a montré que leurs réalisations seront financièrement possibles.

Concernant la cour de l'école, Madame Jocelyne BOCH confirme que tous les élus sont d'accord sur la réalisation de ce projet, et rappelle que les maîtres d'œuvres consultés ont tous été unanimes sur le fait que les travaux sur les bâtiments doivent être réalisés en amont. C'est la raison pour laquelle la construction de la salle au-dessus du préau a été avancée à 2021. Elle rappelle aussi que les demandes de subvention concernant le projet de végétalisation de la cour d'école peuvent être réalisées jusqu'à la fin de l'année 2021 pour des travaux réalisés en 2022.

Monsieur Alexandre JABIOL souligne l'importance qu'il y aurait à engager une étude globale sur la faisabilité des investissements à venir.

Monsieur Yannick LANSARD indique que les problèmes de sécurité rencontrés aux abords de l'école maternelle représentent une priorité plus importante que l'aménagement de la Place de l'Eglise.

Madame Jocelyne BOCH rappelle qu'il est tout à fait possible de revoir l'an prochain les priorités qui avait été remontées lors de l'élaboration du PPI en début d'année.

Monsieur Vincent MONTESSUIT rappelle qu'avec le projet « Petites Villes de Demain », la commune va pouvoir bénéficier d'aides et d'accompagnement pour la réalisation de ses projets, notamment avec l'appui de deux chargés de missions qui devraient être répartis entre les communes de FILLIERE, GROISY et ALBY SUR CHERAN. Les services de la Préfecture ont rappelé les champs d'intervention des financements, notamment sur l'environnement et les tiers-lieux. Des précisions seront transmises ultérieurement.

Sur le projet de l'aménagement du quartier de la Combe, Monsieur David BASTIEN fait état des démarches engagées entre l'Aménageur et un propriétaire privé : un accord serait en cours de finalisation pour l'acquisition de ces parcelles privées.

Monsieur David BASTIEN indique également que toutes les subventions auxquelles la commune est éligible n'ont pas été prises en compte dans le Budget Primitif 2021.

Après ces échanges, Madame Jocelyne BOCH propose à l'Assemblée de procéder au vote du Budget Primitif 2021.

Madame Agnès BARILLIER demande le vote à bulletin secret du Budget Primitif 2021, qui est accepté.

Après dépouillement des votes, le Budget Primitif 2021 est adopté avec 18 voix « pour » et 5 voix « contre ».

DOSSIERS NON SOUMIS A DELIBERATIONS

Implantation composteurs

Avec le projet de la pose de composteurs au niveau des jardins communaux (30 mars) et rue des Ecoles, il est nommé 3 référents : Madame FLEYS, Madame MONGELLAZ, Madame DULLIN.

Il est demandé de relayer cette information sur la page facebook de la Mairie et de diffuser l'information auprès de l'école primaire pour le compostage.

Questions scolaires

Madame Mireille MALLINJOURD, Conseillère Municipale Déléguée aux Affaires Scolaires, informe l'Assemblée des démarches engagées auprès de l'école maternelle afin de tenter de solutionner une situation fortement dégradée.

En effet, les agents communaux présents dans les classes (ATSEM) sont en arrêts maladie, et malgré toutes les démarches engagées, leur remplacement est difficile car les personnes engagées doivent être titulaires d'un CAP petite enfance ou d'un BAFA (Animateur).

A ce jour les agents de restauration scolaire assurent la garderie du matin et du soir ainsi que personnel administratif.

Cette solidarité a permis de maintenir l'accueil périscolaire ouvert pour ne pas mettre les familles en défaut.

Plus globalement, la Collectivité a missionné un Cabinet Extérieur pour auditer le service « école maternelle » et donner des pistes de travail pour avancer objectivement dans cette situation conflictuelle.

Questions diverses :

- Une demande de subvention a été transmise par France Nature Environnement pour la réalisation d'un projet pédagogique « La biodiversité dans la rivière du Chéran » par les élèves de l'Ecole Primaire. Le montant du devis est de 2 200 EUR sur lequel des subventions pourront être obtenues.
- Madame Céline GUIRAO informe de l'arrivée d'un nouveau commerçant sur le marché hebdomadaire, rappelle le lancement du nouveau site internet de la commune, et explique que la prochaine note d'information pourra être bientôt distribuée.

Avant de lever la séance, Madame Jocelyne BOCH indique qu'il s'agissait du dernier Conseil Municipal auquel participait Madame Mireille CHAMPLONG, Directrice Générale des Services de notre Mairie depuis de nombreuses années, qui effectue une mobilité professionnelle vers une autre collectivité le mois prochain.

L'ensemble des élus saluent le travail réalisé par Madame CHAMPLONG au service de notre commune, et l'en remercient sincèrement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 h 30.

La 1^{ère} Adjointe,
Jocelyne BOCH

